Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC091-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 JUIN 2026

N° 2026DC/091 – Feuillet 1

Date de convocation : 29 mai 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 45	Votants : 52

Tableau des emplois - Mise à jour

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, salle du Ménec à CARNAC.

Etaient présents : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Stéphanie CATEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Jean-Pierre KERBART, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Christian LE DREAN, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Claire MASSON, Stéphane MATRON, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Patrick GUERIN à Aurélie QUEIJO, Morgane GUERLAIS GOUAS à Fabrice ROBELET, Pascal LE CALVE à Katia BONNEC, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Mickael LE GLOANIC à Christelle JAFFRE DANET, Françoise NAEL à Yves NORMAND, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Patrick LE ROUX.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Il relève de la compétence du Conseil communautaire de mettre à jour le tableau des emplois afin de garantir le bon fonctionnement des services.

Dans le prolongement de la démarche d'amélioration de l'organisation des services, et tout en respectant la logique de stabilité des effectifs annoncée lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé d'actualiser ce tableau selon les modalités détaillées en annexe.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC091-DE

Quelques précisions sont données, ci-dessous, sur des emplois modifiés, supprimés ou créés pour les besoins des services.

- Modifications d'emplois :

Unité de travail d'affectation	Ancien intitulé de poste	Nouvel Intitulé du poste	Catégorie hiérarchi-que	Caractéristiques de l'emploi
DGA/Cohésion et proximité/Service culture et patrimoine	Chargé/e de mission Valorisation du Patrimoine et labellisation PAH	Chef /fe de projet PAH	A	Transformation de poste Pas de modification du cadre statutaire du poste Catégorie A, filière administrative et culturelle Cadre d'emplois des attachés et attachés de conservation Modification du libellé de poste et adaptation de la fiche de poste Management fonctionnel au titre du PAH sur les postes de Chargé/e de mission action éducative et Chargé/e de mission Connaissance et préservation du patrimoine
DGA/Cohésion et proximité/Service culture et patrimoine	Chargé/e de mission Inventaire du Patrimoine	Chargé/e de mission Connaissance et préservation du patrimoine	A	Pas de modification du cadre statutaire du poste Catégorie A, filière administrative et culturelle Cadre d'emplois des attachés et attachés de conservation Modification du libellé de poste et adaptation de la fiche de poste

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC091-DE

DGA/Cohésion et proximité/Service culture et patrimoine	Médiateur/rice culturel/le action éducative	Chargé/e de mission action éducative	B	Pas de modification du cadre statutaire du poste Catégorie B, filière administrative et culturelle Cadre d'emplois des rédacteurs et assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques Modification du libellé de poste et adaptation de la fiche de poste Rattachement fonctionnel au titre de l'activité PAH au Chef/fe de projet PAH
DGA/Environnement et ingénierie Service Climat/ Energies	Responsable de service Climat/ Energies	Responsable de service Climat/ Energies	A	Pas de modification de l'intitulé du poste Catégorie A, filière administrative et technique Cadre d'emplois des attachés et ingénieurs Ouverture au grade ingénieur Hors classe
DGA/Environnement et ingénierie Direction Cycle de l'eau/ Service Etudes et travaux	Responsable de service Etudes et travaux	Responsable de service Etudes et travaux	A	Pas de modification de l'intitulé du poste Catégorie A, filière technique Cadre d'emplois des ingénieurs uniquement (suppression du cadre d'emplois de technicien catégorie B)
DGA/Cohésion et proximité/Unité insertion	Coordinateur/rice Unité Insertion	Coordinateur/rice Unité Insertion	A/B	Pas de modification de l'intitulé du poste Catégorie B, filière administrative Ouverture catégorie A, cadre d'emploi des attachés, grade cible attaché

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC091-DE

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires sur les postes permanents ouverts à recrutement, hors postes ouverts à voie d'accès sans concours, les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-8,2° du Code général de la fonction publique.

La rémunération des agents contractuels sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi afférent aux grades ou cadres d'emplois correspondant à chaque poste, par référence à la grille indiciaire associée.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les décrets portants statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2014DC/10 du 6 janvier 2014 portant organisation des services et tableau des emplois budgétaires ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2014DC/73 du 25 avril 2014 portant création d'un emploi permanent de directeur de la stratégie financière et budgétaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2014DC/94 du 13 juin 2014 portant création d'un poste de juriste ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2014DC/158 du 12 décembre 2014 portant création d'emplois ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2016DC/042 du 25 mars 2016 portant modification du tableau des emplois – créations d'emploi ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2016DC/176 du 25 novembre 2016 portant mise à jour du tableau des emplois - modification ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018DC/133 du 28 septembre 2018 portant transfert des RAM/LAEP – modification du tableau des effectifs ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2019DC/198 du 12 décembre 2019 portant tableau des effectifs – Ouverture d'un LAEP sur la Commune de Pluvigner – modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020DC/110 du 30 septembre 2020 portant modification du tableau des emplois : création d'un emploi de dessinateur projeteur et de chef de projet SIG eau et assainissement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020DC/159 du 6 novembre 2020 portant modification du tableau des emplois et des effectifs ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020DC/197 du 18 décembre 2020 relative au tableau des emplois – mise à jour ;

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC091-DE

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021DC/126 du 29 septembre 2021 portant modification du tableau des emplois ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021DC/164 du 10 décembre 2021 portant modification du tableau des emplois - créations et modifications de postes ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022DC/016 du 4 février 2022 portant modification du tableau des emplois – modifications de postes ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022DC/049 du 1er avril 2022 portant modification du tableau des emplois ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023DC/096 du 23 juin 2023 portant mise à jour du tableau des emplois ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023DC/189 du 15 décembre 2023 portant mise à jour du tableau des emplois ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024DC/063 du 5 avril 2024 portant mise à jour du tableau des emplois ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2025DC/145 du 12 décembre 2025 portant mise à jour du tableau des emplois ;

Vu l'avis du Comité social territorial en séance du 10 mars 2026 ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu l'information en Bureau communautaire du 22 mai 2026 ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Katia BONNEC, Vice-présidente en charge du sport, des ressources humaines et de l'égalité entre les femmes et les hommes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- d'adopter les propositions susmentionnées ;
- de mettre à jour le tableau des emplois en conséquence tel qu'annexé ;
- d'inscrire au budget les crédits afférents ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 18 JUIN 2026

Le secrétaire de séance,

Alexandre LANOE

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)